

Conseil vétérinaire : un point sur le **PEROXYDE D'HYDROGÈNE**

Face à l'augmentation des interdictions régulières d'utilisation de substances thérapeutiques en aquaculture, les éleveurs voient leur arsenal se réduire. Dernière en date, le vert de malachite. Aucune alternative ne leur a cependant été présentée. Dans ce contexte, différentes molécules ont été mises sur le marché, mais bien souvent sans explication d'utilisation (dosage, toxicité, paramètres d'élevages...) avec pour conséquence des échecs thérapeutiques. Le **peroxyde d'hydrogène** fait partie de cette catégorie. On a alors constaté un recours aux substances interdites, faute de mieux.

Voici les recommandations de **Jean-Marie Rahier, vétérinaire aquacole BioMar**, lors de son interview :

Quelles sont les caractéristiques du peroxyde d'hydrogène ?

Le **peroxyde d'hydrogène** est un puissant oxydant (et donc un toxique potentiel) qui agit indifféremment sur toute matière organique, végétale ou animale. Son large spectre d'activité (anti-parasitaire, anti-bactérien, anti-fongique) lui confère un rôle **précieux** en aquaculture, aussi bien en **préventif** qu'en **curatif**.

Sous quelles formes chimiques peut-t-on l'utiliser en aquaculture et y en a-t-il à privilégier ?

Aussi bien sous la forme liquide (eau oxygénée à 30 %) que sous la forme solide (peroxyhydrocarbonate de sodium). Au contact de l'eau, la forme solide se scinde en peroxyde d'hydrogène et en carbonate de sodium. La réaction est accélérée par la température.

Par rapport à la forme liquide, le solide présente les avantages suivants :

- pas de risques d'éclaboussures, la manipulation en sac est plus facile,
- une répartition homogène dans les bassins, avec une montée progressive de la concentration en oxygène,
- un stockage plus facile et une amélioration des conditions de conservation.

Dans certaines conditions d'utilisation,

une élévation du PH peut se produire, et, même si elle est faible (+/- 0.2 par rapport aux posologies usuelles) elle doit être prise en considération.

En résumé, **la température et la charge en matière organique sont les principaux paramètres à quantifier lors de l'utilisation**. La posologie doit être diminuée au-dessus de 14°C, ou bien augmentée si la charge en matière organique s'élève.

	Eau de source Eau de forage 8-10°C	Eau peu chargée matière organique (10-12°C)	Eau chargée en M.O. - présence d'algues, etc.	Traitement préventif
Ecloserie Alevinage	40 à 60 gr/m3			20 % de la dose utilisée en curatif
Bassin en terre		80-90 gr/m3	100 gr/m3 ou plus	
Bassin en Béton		50-75 gr/m3	80 gr/m3	

Le tableau ci-dessus indique la posologie, exprimée en gr de poudre /m3, qui doit être appliquée en tenant compte des principes généraux énoncés.

Est-ce que d'autres paramètres interviennent dans l'adaptation de cette posologie ?

La mise en place d'un traitement nécessite une **bonne connaissance préalable des paramètres de l'élevage et de la pathologie à traiter** (cycle parasitaire). Il faut également tenir compte de la saison : en hiver, comme les températures sont plus basses, la posologie est à augmenter. Et inversement, en été elle sera diminuée, mais la fréquence des traitements sera plus importante.

Un autre paramètre à intégrer également : la période d'incubation des œufs. Dans ce cas, le peroxyde d'hydrogène peut être utilisé quotidiennement

pour contrôler le développement des champignons, à la posologie de 500 à 1000 ppm pendant 15 à 60 minutes, (ce qui provoque l'augmentation du taux d'éclosion).

Quelles sont les principales applications vétérinaires du peroxyde d'hydrogène ?

En premier lieu, la prévention de la saprolégniose sur les œufs, et d'une manière générale, le peroxyde d'hydrogène

constitue un **traitement antiparasitaire très efficace, et s'applique en assainissement du milieu d'élevage** (par ex flavobactériose)

A noter également que le peroxyde d'hydrogène est, dans l'arsenal thérapeutique du pisciculteur, celui qui respecte le mieux l'environnement, facteur commercial non négligeable pour les éleveurs.